

Programme TRESSER (fonds de revitalisation)

CRESS GUYANE

Candidatures jusqu'au 30/03/2026.

Présentation du dispositif

Le programme TRESSER – Tremplin pour des Emplois Sociaux, Engagés et Responsables, cible les TPE-PME de la région en particulier celles actives dans les secteurs de la transition écologique, de l'économie sociale et solidaire ou du secteur adapté.

TRESSER a pour but de stimuler le développement économique des entreprises et de faciliter l'accès à l'emploi, notamment pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises :

- de droit privé
- de moins de 50 salariés
- du secteur de l'ESS.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les projets de création d'emplois s'effectuant via des contrats durables (CDD de plus de 6 mois ou CDI) pour une durée minimum de 28 heures par semaine ou 120 heures par mois.

Les emplois créés doivent profiter aux profils suivants :

- jeunes de moins de 29 ans venant d'une SIAE ou d'un GEIQ
- jeunes de moins de 29 ans résidant dans un Quartier Prioritaire de la Ville
- travailleurs en situation de handicap.

— Dépenses concernées

Les dépenses admissibles incluent celles associées à la création d'emploi :

- services de conseil tels que l'accompagnement en ressources humaines, l'outillage, l'ergonomie, la rédaction de

- contrats de travail, etc.
- investissements et achats pour l'adaptation du poste de travail, incluant le mobilier et les équipements ergonomiques
- achat de matériel et équipements nécessaires à l'emploi, comme des ordinateurs, téléphones, logiciels, applications professionnelles, vélos, etc.
- frais de personnel incluant les frais kilométriques et les titres-restaurant.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Subvention de 2 545,85 € maximum par emploi créé.

Les entreprises lauréates bénéficieront d'un accompagnement pour la création des emplois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire sur la plateforme en ligne Démarches-simplifiées.

Toute demande d'information est à faire auprès du CRESS Guyane.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.
- Filière d'activité
 - › Economie Sociale et Solidaire

Organisme

CRESS GUYANE

- 2171, route de Montjoly
CC La Kampagn'
BP 20272
97354 REMIRE-MONTJOLY
Téléphone : 05 94 20 76 70
E-mail : contact@cress-guyane.org
Web : www.cress-guyane.org

Déposer son dossier

- <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dispositif-tremplin-pour-des-embauches-sociales-en>